

# SEANCE DU CONSEIL DU 14 DÉCEMBRE 2020 À 19H00

## Présents

**M. André BOUCHAT, Bourgmestre**

**Mmes et MM. Nicolas GREGOIRE, Jean-François PIERARD, Christian NGONGANG, Valérie LESCRENIER, Carine BONJEAN-PAQUAY, Echevins**

**M. Gaëtan SALPETEUR, Président du CPAS**

**Mmes et MM. Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK, Bertrand LESPAGNARD, Pascale**

**MAROT-LOISE, Lydie PONCIN-HAINAUX, Samuel DALAIDENNE, Laurence**

**CALLEGARO, Alain MOLA, Willy BORSUS, René COLLIN, Sébastien JOACHIM,**

**Philippe-Michel PANZA, Louise MAILLEN, Jean Pierre GEORGIN, Sébastien**

**FRANCOIS, Salim MERHI, Gauthier WERY, Nicole GRAAS, Patrice LOLY, Conseillers communaux**

**Mme Claude MERKER, Directrice générale**

**Mmes et MM. Thierry GALERIN, Françoise WILLEM, Quentin PAQUET, Mieke**

**PIHEYNS-VLAEMINCK (également Conseillère communale), Lydie PONCIN-**

**HAINAUX (également Conseillère communale), Martin LEMPEREUR, Carole GEE,**

**Véronique DAWANCE, Valérie BATHY et Adrien PIRONET - Conseiller(e)s du CPAS**

**Mme Géraldine SANTER, Directrice générale du CPAS**

## SEANCE PUBLIQUE

### **1. Réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Présentation du rapport sur les synergies**

Présents pour le Conseil de l'Action sociale:

- **CdH:** Mesdames Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK (également Conseillère communale), Lydie PONCIN-HAINAUX (également Conseillère communale), Françoise HARDENNE - WILLEM, Messieurs Quentin PAQUET, Martin LEMPEREUR, Thierry GALERIN.

**PS:** Monsieur Gaëtan SALPETEUR (Président de CPAS et également Conseiller communal), Madame Valérie BATHY

**MR:** Mesdames Carole GEE, Véronique DAWANCE, Monsieur Adrien PIRONET

- Madame Géraldine SANTER - Directrice générale du CPAS.

Conformément à l'Arrêté du Gouvernement wallon fixant le canevas du rapport annuel sur les synergies en exécution de l'article L1122-11, alinéa 7, du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation, conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation en son article 1122-11, et notamment les alinéa 3, 4, 5, 7, modifiés par le décret du 19 juillet 2018 et conformément à l'article 26bis de la Loi organique des CPAS, le rapport sur les synergies et les économies d'échelle est préparé conjointement puis présenté conjointement par le Directeur général de la commune et le Directeur général du Centre Public d'Action Sociale ressortissant de son territoire à une réunion annuelle commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale.

Le Conseil commun entend la présentation exhaustive faite par les deux Directrices générales, Mesdames Géraldine SANTER (CPAS) et Claude MERKER (Ville), qui est ensuite suivie d'une discussion générale sur le sujet.

Le présent rapport sera soumis au vote dans chacun des organes respectifs: le 14/12/20 - séance de 20h00 pour le Conseil communal et le 16/12/2020 pour le Conseil de l'Action sociale.

## **2. Réunion commune et publique du Conseil communal et du Conseil de l'Action Sociale - Présentation du budget CPAS 2021**

Présents pour le Conseil de l'Action sociale:

- **CdH:** Mesdames Mieke PIHEYNS-VLAEMINCK (également Conseillère communale), Lydie PONCIN-HAINAUX (également Conseillère communale), Françoise HARDENNE - WILLEM, Messieurs Quentin PAQUET, Martin LEMPEREUR, Thierry GALERIN  
  
**PS:** Monsieur Gaëtan SALPETEUR (Président de CPAS et également Conseiller communal), Madame Valérie BATHY  
  
**MR:** Mesdames Carole GEE, Véronique DAWANCE, Monsieur Adrien PIRONET
- Madame Géraldine SANTER - Directrice générale du CPAS.

Le Conseil communal et le Conseil de l'Action Sociale réunis, entendent Monsieur Gaëtan SALPETEUR, Président du CPAS, commenter le Budget 2021 du CPAS, en vertu de l'article 112bis §1 al 2 de la Loi organique des CPAS du 08 juillet 1976.

Une présentation exhaustive est faite, suivie d'une discussion générale sur ce budget.

Le budget CPAS sera voté en séance plénière du Conseil communal qui aura lieu à l'issue de la présente réunion commune publique du Conseil communal et du Conseil de l'action sociale, en vertu de l'article 112bis §1, al 1 de la Loi organique des CPAS du 8 juillet 1976.

Suivent les signatures :

POUR TRANSCRIPTION CONFORME :

La Directrice générale de la Ville,

Le Bourgmestre,

Claude MERKER

André BOUCHAT